

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance extraordinaire du 20 novembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 20 novembre 2023 à 15 h, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer et Patricia Labonté

Est absent le conseiller Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 8 h, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 250.11.2023 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Patricia Labonté propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Annulation résolution n° 221.10.2023 dans le cadre d'une demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) Volet 2 – Infrastructures de plein air - Construction d'un bâtiment sanitaire au site du centre récréotouristique le Rigolet
4. Autorisation d'un signataire – Demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) Volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives – construction d'un bâtiment sanitaire au site du centre récréotouristique le Rigolet
5. Annulation résolution n° 235.11.2023 dans le cadre d'une demande d'un emprunt temporaire de 2 000 000 \$ auprès de la Caisse populaire des Cinq Cantons en vertu du Règlement d'emprunt n° 294-2022
6. Résolution pour une demande d'un emprunt temporaire de 3 000 000 \$ auprès de la Caisse populaire des Cinq Cantons en vertu du Règlement d'emprunt n° 294-2022
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 251.11.2023 ANNULATION RÉOLUTION N° 221.10.2023 DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) VOLET 2 – INFRASTRUCTURES DE PLEIN AIR - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SANITAIRE AU SITE DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET

M. Luc Maltais propose, appuyé par M^{me} Patricia Labonté

D'annuler la résolution n° 221.10.2023 dans le cadre d'une demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) Volet 2 – Infrastructures de plein air - Construction d'un bâtiment sanitaire au site du centre récréotouristique le Rigolet.

Adoptée à l'unanimité

4. **252.11.2023** **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) VOLET 1 – INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SANITAIRE AU SITE DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET**
-

Considérant l'appel de projets en cours du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme PAFIRSPA Volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives;

Considérant les besoins de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix inscrits au plan triennal d'immobilisation et dont l'action de rénover l'entrée et le pavillon sanitaire est également inscrite dans les défis et enjeux stratégiques 2022-2026 tel qu'adopté par le conseil municipal ;

Considérant la recommandation favorable du 18 octobre 2023 du comité Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie.

Considérant que le coût total du projet s'élève à 382 784,43 \$.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix autorise la présentation du projet de construction d'un pavillon sanitaire au site du centre récréotouristique le Rigolet au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) Volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives au montant de 249 519 \$;

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix à payer sa part des coûts admissibles au projet au montant de 133 265,43 \$ et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix désigne monsieur Christian Potvin, directeur culture, tourisme, loisirs et qualité de vie comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

5. **253.11.2023** **ANNULATION RÉOLUTION N° 235.11.2023 DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE DE 2 000 000 \$ AUPRÈS DE LA CAISSE POPULAIRE DES CINQ CANTONS EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 294-2022**
-

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais

D'annuler la résolution n° 235.11.2023 dans le cadre d'une demande d'un emprunt temporaire de 2 000 000 \$ auprès de la Caisse populaire des Cinq Cantons en vertu du Règlement d'emprunt n° 294-2022.

Adoptée à l'unanimité

6. **254.11.2023** **RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE DE 3 000 000 \$ AUPRÈS DE LA CAISSE POPULAIRE DES CINQ CANTONS EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 294-2022**
-

Considérant l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet à une Municipalité, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt ;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le 21 avril 2023 le Règlement d'emprunt n° 294-2022 au montant de 3 000 000 \$ dans le cadre de la réfection de trois ponceaux au 2^e rang Ouest;

Considérant la confirmation d'une aide financière maximale de 2 250 640 \$ du ministre des Transports.

A ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M^{me} Patricia Labonté :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M^{me} Élisabeth Gauthier, directrice des finances à signer auprès de la Caisse populaire Desjardins des Cinq Cantons, tous les documents pertinents à la demande d'un emprunt temporaire au montant de 3 000 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 15 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Patricia Labonté propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier